



MENUISIER CONSTRUCTEUR BOIS.

CAP 2 ans

Capacité : 12 élèves

FORMATION

- ▶ LA MOYENNE EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EST INDISPENSABLE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME.
- ▶ LES MATIERES SONT EVALUEES EN CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF).
- ▶ LES 14 SEMAINES DE FORMATION EN ENTREPRISE SONT OBLIGATOIRES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME.
- ▶ LES ELEVES SUIVENT UNE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL.

ENSEIGNEMENT
GENERAL.

ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



PROFESSION

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'une entreprise de charpente ou de construction bois. Il intervient lors de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments ou de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe. En atelier, il scie, assemble et traite les différentes pièces des ouvrages (charpentes, poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'il a réalisés. Sur le chantier, il pose les structures et les ossatures et installe les menuiseries et les fermetures extérieures.

Il sait choisir les matériaux (bois ou dérivés), organiser le chantier (préparation des matériels, mise en sécurité du chantier, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail. Par ailleurs, il est à même d'évaluer et de contrôler la qualité de l'ouvrage qu'il a réalisé.

PROFIL de L'ELEVE

- ✗ Aimant travailler de ses mains.
- ✗ Ayant une bonne constitution physique et ne craignant pas le travail en hauteur.
- ✗ Ayant l'esprit d'équipe.
- ✗ Niveau correct en Français, mathématiques et technologie nécessaires.
- ✗ Ne pas être allergique aux poussières et aux solvants.

Seul un très bon niveau en Tale CAP peut permettre une poursuite en 1^{ère} PRO.